

Nature de l'acte : 8.9

**DECISION N° 2023 219**

Mis en ligne le ..12..09..2023  
Transmis le ..12..09..2023...

**CONVENTION CROIX ROUGE FÊTE DE LA BIÈRE ARTISANALE DES PYRÉNÉES**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGT), et notamment les articles L.2122-22 et suivants,

Vu la délibération numéro 2 du Conseil Municipal du 29/03/2023 relative aux délégations du Maire, en particulier le 4°), de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part la proposition de la Croix-Rouge Française des Hautes-Pyrénées pour un partenariat avec la ville de Lourdes, à l'occasion de la fête de la bière artisanale des Pyrénées le samedi 9 septembre 2023 au jardin des Tilleuls, pour un poste de secours fixe,

Considérant d'autre part la volonté de la ville de Lourdes de mettre en place ce partenariat,

DECIDE

**ARTICLE 1 :**

De signer une convention relative au dispositif prévisionnel de secours avec la Croix-Rouge Française des Hautes-Pyrénées à l'occasion de la fête de la bière artisanale des Pyrénées le samedi 9 septembre 2023 au jardin des Tilleuls, pour un poste de secours fixe,

**ARTICLE 2 :**

De consentir cette convention à titre gracieux et de prendre en charge les repas du midi et du soir pour le personnel présent.

**ARTICLE 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

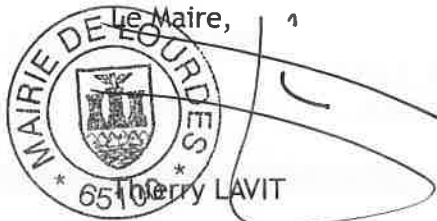
- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,

- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 1<sup>er</sup> / 09 / 2023

Le Maire, <sup>1</sup>



The seal is circular with the text "MAIRIE DE LOURDES" around the top edge and "65100" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a cross and other heraldic symbols. A handwritten signature, which appears to be "Thierry LAVIT", is written across the seal.